

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 7 mars 2026

Sous la présidence de Serge WEIL

Date de convocation : 27 février 2026  
 Nombre de membres en exercice : 49  
 Nombre de membres présents : 29  
 Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix totales des membres en exercice : 75  
 Nombre de voix membres présents : 43  
 Nombre de voix pouvoirs : 13

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BALL, BASTIAN, BERRON, BUFFA, FRAIN, HELMER, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, PFEFFER, WAHL, WALTER, WEBER. WEIL, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KERN, PASTOR, MM. BRUPPACHER, HOFFSESS, MULLER, PETER, SCHMITT, ZINGRAFF.

Voix : 56  
 Pour : 56  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

**OBJET : Affectation des résultats du compte financier unique 2025 – budget principal**

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,  
 VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,  
 VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,  
 VU le compte financier unique 2025 du budget principal,

Décision : Le Comité Syndical,

- constatant que le compte financier unique du budget principal présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2025 sur les résultats 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				<b>DEPENSES</b>		
				recettes		
INVEST	494 180,53		-358 224,79	381 389,89	226 292,86	362 248,60
FONCT	-563 037,14	0,00	-397 004,81	607 682,75		-960 041,95

- que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat d'exploitation de -960.041,95 € au budget 2026 comme suit :

- > déficit de fonctionnement reporté (c/002) : 960.041,95 €
- > excédent d'investissement reporté (c/001) : 135.955,74 €.

Accusé de réception en préfecture  
 067-256700691-20260307-CS070326DEL40-DE  
 Date de télétransmission : 10/03/2026  
 Date de réception préfecture : 10/03/2026

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>		-960 041,95 €
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		960 041,95 €

Pour extrait conforme



~~La Présidente,~~

~~Nathalie MARAJO-GUTHMULLER~~